Bas du formulaire

## La prévention des risques professionnels dans les métiers du sport

* **LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES MÉTIERS DU SPORT**
* 

## Les travailleurs éduquant, encadrant ou pratiquant en compétition des activités sportives sont de plus en plus nombreux à mesure que les temps de loisirs augmentent et que les recommandations de bonne santé liées à la pratique d’un exercice physique régulier développent une forte demande sociale, et les métiers du sport se professionnalisent de plus en plus.

Les travailleurs éduquant, encadrant ou pratiquant en compétition des activités sportives sont de plus en plus nombreux à mesure que les temps de loisirs augmentent et que les recommandations de bonne santé liées à la pratique d’un exercice physique régulier développent une forte demande sociale, et les métiers du sport se professionnalisent de plus en plus.

Les métiers sportifs sont évidemment exigeants physiquement, mais aussi psychologiquement.
Tous les sports recèlent des dangers physiques à la fois spécifiques à leur pratique propre, et communs à l’ensemble des disciplines, dont certains peuvent se révéler mortels : chutes, coups et blessures, troubles musculo-squelettiques et neurologiques, fractures, traumatismes crâniens, noyades, accidents cardio-vasculaires, commotions cérébrales ...

Mais le contexte du milieu sportif, exposition aux phénomènes d’incivilités et violences, recherche éperdue de la performance, attitudes haineuses et discriminatoires (sexisme, racisme, homophobie, xénophobie ...), peut entraîner certaines dérives comportementales à l’origine de stress et de souffrance mentale : harcèlements, dopage, toxicomanie peuvent en être la conséquence sur le plan de la santé au travail.

De plus, les astreintes imprévues et horaires atypiques, la grande mobilité géographique, les pics de travail dus la saisonnalité, marquent certains travailleurs du sport par une usure physique et psychologique les prédisposant aux accidents, aux effets psychosomatiques du stress et aux comportements addictifs.

Enfin, l’exposition à la forte chaleur ou au froid vif se rencontre dans les sports s’exerçant à l’extérieur avec des effets nocifs sur la santé et sur la sécurité par diminution de la vigilance.

Pour éviter les risques, dont certains peuvent provoquer une rupture du parcours professionnel, des mesures de prévention strictes s’imposent : formation et information sur la sécurité, respect des règles de bonne pratique du sport (préparation physique, gestes idoines, matériels adéquats et bien entretenus, équipements de protection), respect des règlements et des vérifications concernant les équipements sportifs, surveillance médicale sur la capacité à pratiquer un sport.

## Les conditions de travail spécifiques aux métiers du sport

La diversité des lieux et des sports impliqués, la multitude et la précarité éventuelle des intervenants (saisonniers, contrats courts ...), des rythmes de travail exigeants, des conditions météorologiques ou de terrain peu compatibles avec les exigences de sécurité, rendent les situations et conditions de travail propres aux métiers du sport difficiles sur le plan sécuritaire.

Le contexte de travail du sportif génère de multiples facteurs qui affectent ses conditions de travail et plusieurs raisons expliquent leur vulnérabilité supérieure, notamment pour les saisonniers.

La typologie des métiers du sport très divers peut s’appréhender sur plusieurs axes (fonction, pratique sportive, lieu d’exercice, statut) qui impliquent des impacts différenciés sur le plan de la sécurité et santé du travail.

* Les différents emplois sportifs

Les métiers d’éducateur ou moniteur, d’animateur ou coach sportif impliquent, outre des compétences techniques et pédagogiques, une bonne résistance physique et psychologique et des capacités d’adaptation aux différents publics concernés : enfants, adolescents, adultes amateurs expérimentés ou novices, personnes âgées ou handicapées. Ces métiers de monitorat, d’animation et de coaching sportif concernent la très grande partie des personnes travaillant dans le domaine sportif.
Les métiers d’entraineurs professionnels encadrent et gèrent des sportifs professionnels (en équipes ou individuels) et leurs stages et compétitions (matches, meetings, courses ...) : résistance physique et nerveuse, capacité d’assurer la cohésion d’un groupe, autorité et leadership, faire face aux conflits dans une équipe, figurent parmi les qualités requises pour cette fonction en plus de l’excellence technique.
Enfin, les sportifs professionnels s’entraînent sur les plans physique, technique et tactique avec des périodes d’efforts intenses qui sollicitent fortement les organismes lors des compétitions et doit supporter succès et échecs, la fatigue et la tension nerveuse et les effets de nombreux et longs déplacements.

* Les diverses pratiques sportives

Que ce soit des sports individuels et les sports collectifs, ils sont marqués par la nécessité d’une maîtrise d’action et sécuritaire plus ou moins forte.
Chaque discipline recèle des dangers physiques spécifiques, liés soit au sportif lui-même soit à l’environnement ou il exerce : la traumatologie peut être sensiblement accentuée en fréquence et en gravité selon les sports pratiqués : épicondylite pour le joueur de tennis (« tennis elbow »), fracture du tibia pour le footballeur, entorse du genou pour le skieur, chute de cheval ou de vélo ou dans les sports de glisse, noyade pour les sports nautiques, commotion cérébrale dans les sports de combat et de contact (rugby ..), tendinites de l'épaule pour les nageurs etc.
Le travail en soirée est fréquent pour les sports spectacles (football, sports artistiques...) avec des rythmes de travail atypiques et des voyages nombreux et prolongés, notamment à l’étranger.

* La variété des lieux d’exercice du sport

Sports en salle ou en plein air, les conditions de travail sont aussi dépendantes de la présence ou non d’une structure dédiée (gymnase, piscine, patinoire, stade, stands de tir, circuits pour sports mécaniques ...), ou les premiers secours sont prévus et proches, alors qu’il en va tout autrement en pleine nature (randonnée pédestre, cycliste et équestre, sports aériens ...), en montagne (alpinisme, spéléologie ...) ou sur plan d’eau (mer, lacs, rivières, torrents ...).

Les lieux ou locaux de travail se trouvent contraints à la fois par leur emplacement, leur infrastructures technique (ventilation, alimentation électrique, sanitaires, accès, sortie de secours...) à l’intérieur, et les conditions météorologiques, canicule ou froid vif, humidité, vent, verglas à l’extérieur...

Les sports en pleine nature dépendent directement de facteurs climatiques, biologiques ou géologiques que l'on ne maîtrise pas et sont exposés à des dangers objectifs inopinés qui ne permettent pas de se mettre à l’abri rapidement : orage, tempête, bourrasque de neige, avalanche, chute de rochers ou de séracs, éboulement, montée des eaux, bascule de vent, piqure d’insectes ou morsure de serpents ...

* Les différents statuts des métiers du sport

Les différents statuts peuvent comporter des contraintes induites par des formes particulières de travail : emplois saisonniers et à temps partiels, multi-salariat...

L’animateur sportif peut être salarié à temps plein d’une municipalité, d’une association qui propose des activités sportives (gymnastique d’entretien ...), d’une salle ou d’un club de sport, d’une maison de retraite (ateliers d’équilibre ...).

Le travail des moniteurs sportifs est souvent saisonnier (centre de loisirs ou en village de vacance, station balnéaire ou de ski ...) pendant la période estivale ou hivernale, répondant à des besoins de courte durée : or le travail saisonnier est associée à une dégradation des conditions de travail et de la situation des saisonniers en matière d’hygiène et de sécurité (fréquence et gravité des accidents de travail, notamment les premiers jours d’emploi et en fin de contrat). Les saisonniers sont souvent des non-locaux et/ou des jeunes gens (étudiants...), ce qui majore leur vulnérabilité (isolement, conditions de logement, manque de maturité, contexte ludique, permissif..). Ils se trouvent dans une situation de travail qu’ils ne connaissent pas, ce qui les rend plus vulnérables : lieu différent de son habitat habituel, notamment en montagne l’hiver ou en bord de mer l’été, activité nouvelle, collectif de travail inconnu, habitudes inédites. Durant la haute saison, la charge mentale et physique de l’emploi (horaires importants et irréguliers, travail de nuit, repas non diététiques...), due aux pointes d’activité, aux exigences des clients et des employeurs, constitue une rupture par rapport au rythme de vie normal, source de pathologies psychosomatiques.
Le sportif professionnel peut aussi exercer une activité indépendante, et pour la compétition de haut niveau, aucune défaillance n’est admise et la tension au travail peut s’accompagner de sentiment d’isolement.

## Les principaux risques des métiers du sport

De multiples dangers potentiels, physiques et psychologiques, menacent l’activité professionnelle dans les métiers du sport : la pratique du sport présente évidemment des risques physiques provenant du pratiquant lui-même (faux mouvement, chute, faute technique ...) ou provenant de son environnement (vent violent, avalanche ...), mais les risques psychologiques sont aussi très présents dans le milieu sportif (violences, stress, addictions ...).

Certains métiers du sport présentent des risques réels et graves voire mortels d'accidents corporels (de nature cardiovasculaire notamment) et blessures (dont celles dues à une traumatologie sportive spécifique), avec des occurrences bien supérieures à celles d’autres professions.

* Les risques liés à l’activité physique sportive

Les exercices physiques fréquents et prolongés sollicitent fortement les organismes avec un phénomène d’usure progressant avec l’âge : la pratique sportive intensive peut entrainer à la longue de l’arthrose, souvent après la survenue d'un premier accident ou dans le cas d'anomalies morphologiques. Le vieillissement progressif des structures ostéo-articulaires peut aboutir à une inaptitude professionnelle, ce qui, de par leur fréquence et leur impact, tant médical que socioprofessionnel, constitue un problème majeur de santé au travail pour les métiers du sport.

- Les très fortes sollicitations ostéo-articulaires et tendino-musculaires sont à l’origine de très fréquentes pathologies : entorses pouvant provoquer des ruptures ligamentaires (genou, cheville ...), tendinites (épaule, coude, genou ...), luxations, blessures musculaires (crampes, contractures, élongations, claquage en particulier des muscles ischio-jambiers ...) pouvant aller jusqu’à la déchirure partielle ou complète de fibres musculaires, atteintes du rachis (hernie discale, tassement vertébral), talalgies plantaires etc.

- Les coups et collisions sont à l’origine de contusions, d’hématomes, lésions cutanées mais aussi internes avec un siège des lésions variable (tête, yeux, membre supérieur, tronc, membre inférieur, localisations multiples). Des chocs crâniens répétés chez des sportifs avec commotions cérébrales, qui surviennent dans la pratique d’une activité sportive comme chez les boxeurs et les joueurs de rugby par exemple, peuvent entraîner des troubles neurologiques.

- Les chutes sont des dangers omniprésents dans la plupart des sports avec foulures, ecchymoses, hémorragies, plaies cutanées, fractures : de plus, en cas de perte d'équilibre, la victime peut tomber sur un objet dangereux ou chercher à se rattraper au support le plus proche. Les conséquences dépendront donc de la dangerosité de son environnement.

Ainsi une chute peut aussi entraîner la mort de l'accidenté si, par exemple, il y a eu un traumatisme crânien lorsque la tête a heurté le sol ou une installation ou bien si la chute a entrainé une noyade (sports nautiques), ou bien si la hauteur de la chute est importante (escalade, parachutisme, parapentisme ...).

Les blessures dues aux chutes peuvent survenir dans des cas mal gérés dans les sports ou elles sont inhérentes à la pratique elle-même (judo, placage ...), par suite d’une action dangereuse d’un adversaire (football ...), d’une erreur technique (faute de carre, vitesse excessive ...) ou par suite d’un matériel ou d’un sol défectueux ou inadapté.

- Les accidents cardiovasculaires (du type infarctus du myocarde) et problèmes cardio-respiratoires peuvent survenir en cas d'exercice intense et/ou de prédisposition personnelle aux accidents cardiaques (maladie coronaire). La mort subite des sportifs peut résulter d'une rupture de plaque d'athérome en cours d'effort.
- L'asthme d'effort est fréquent dans les sports d'endurance avec fort débit prolongé de ventilation pulmonaire (course à pied, cyclisme, ski de fond ...) se pratiquant en extérieur (pollens, pollution urbaine) ou dans des locaux avec polluants chimiques (piscines, patinoires ...).

- En plus des risques physiques liés à la pratique sportive spécifique, si le sport s’exerce à l’extérieur, il faut noter :

*« Le risque d’une exposition à la chaleur et aux rayons ultra-violets, particulièrement majorée en altitude ou sur des surfaces réfléchissantes neigeuses ou sableuses ou sur des plans d’eau : les effets nocifs d’une exposition aux rayons ultraviolets entraînent à court terme des érythèmes solaires (« coups de soleil »), des pathologies oculaires douloureuses (photokératite, photoconjonctivite, ophtalmie des neiges) et à long terme la possibilité d’apparition de cancers cutanés et de cataracte. Les effets nocifs dus à la chaleur (insolation, déshydratation) provoquent malaises, céphalées, crampes musculaires et augmentent les risques d'accidents par la fatigue, la sudation, la diminution de la vigilance.*

 *- le risque lié au froid est accru par une exposition au vent (refroidissement éolien) et à l’humidité (montagne, voile ...). Le refroidissement des parties du corps peut provoquer des engelures, lésions cutanées qui deviennent rouge violacées, douloureuses, avec des crevasses et/ou des phlyctènes. Les mains et les pieds (surtout doigts ou orteils) ont tendance à se refroidir plus rapidement que le torse : l’exposition au froid est susceptible de déclencher le syndrome de Raynaud (doigts blancs et douloureux par vasoconstriction). Comme pour la chaleur, le froid entraine des risques indirects, favorisés par la diminution de la dextérité due au refroidissement des extrémités, à la diminution des performances musculaires et à l’incapacité à effectuer des mouvements fins. La vigilance mentale est également réduite en raison de l'inconfort causé par le froid.*

 *- Le risque biologique liés aux coupures souillées par de la terre contaminée (tétanos, ...), aux morsures d’animaux (venins des serpents ...), aux piqûres d’insectes dont les tiques (maladie de Lyme) en milieu forestier, aux allergies au pollen ou aux insectes (chenilles urticantes, guêpes et frelons ...).*

*- En plus des risques physiques liés à la pratique sportive spécifique, si le sport s’exerce à l’intérieur, il faut noter : l’excès de bruit et l’hyper-sollicitation de la voix dans des locaux mal insonorisés et les dangers oculaires liés au travail en lumière artificielle permanente, la contamination dans les piscines donnant mycoses, verrues, affections ophtalmologiques, ORL et respiratoires.*

 *- Les activités nautiques extérieures (nage en mer ou en eau vive, voile, canoë, rafting, etc.) sont susceptibles, outre les risques communs aux activités sportives, d’entrainer des possibilités de noyade et d’hypothermie, conséquences en particulier de malaise, de vertige, d’un dessalage ou de chute par-dessus bord ou depuis un quai ...*

 *- Pour les femmes, l’exercice physique intense et répété peut entrainer des troubles gynécologiques (anomalies dans le cycle menstruel, aménorrhée), des vulvo-vaginites dues à la position sur la selle du vélo ou du cheval. »*

* Les risques psychologiques des métiers du sport

La recherche exacerbée de la performance, un environnement de compétition exposé aux phénomènes d’incivilités et violences physiques ou verbales : le milieu sportif favorise l'émergence de conduites addictives (dont le dopage), de stress, de harcèlements moraux ou sexuels et de comportements discriminatoires et de mépris (sexisme, racisme, homophobie, xénophobie).

Pour les moniteurs saisonniers ou pour les sportifs et leurs encadrants durant les compétitions, le stress de l’isolement et de l’éloignement incessant des lieux de vie habituels et familiaux, le décalage horaire, des travailleurs dépourvus de collectif de travail, le travail de nuit et autres horaires atypiques, une surcharge de travail, sont des facteurs fréquents de risques psychologiques.

Le personnel saisonnier est fréquemment contraint de travailler dans des lieux très éloignés de leur domicile, avec un logement souvent inconfortable, ce qui représente une contrainte psychologique forte, qui n’est pas sans conséquences sur leur vigilance face aux dangers, qu’ils soient de nature professionnelle ou privée. Non tempéré par une hygiène de vie particulièrement surveillée, cela risque de conduire à des comportements addictifs (alcool, substances psychotropes) ou sexuels dangereux : c’est d’autant plus fréquent que l’ambiance festive, par exemple dans les lieux de vacances, inhibe l’attention que l’on peut porter à sa santé.

Le stress de la représentation lié à la recherche continuelle de la victoire et de la satisfaction de la demande du public, les violences externes dues aux spectateurs (agressions des joueurs et des arbitres), les violences internes dont le harcèlement moral et sexuel, le travail de nuit, sont des facteurs fréquents de risques psychologiques dans les métiers du sport de compétition, qui dépendent aussi de la personnalité des sportifs et de leur entourage.

Tous ces contextes peuvent, par exemple, favoriser l’apparition de situations d’épuisement professionnel, de problèmes de santé liés aux effets psychosomatiques (troubles gastro-intestinaux, états d’anxiété et dépressifs...), de conduites addictives (alcool, cannabis, cocaïne, amphétamines...) : ces dernières entrainent une implication plus fréquente dans les accidents, par une euphorie, une perte de contact avec la réalité, une désinhibition, une perte de la sensation de fatigue et une augmentation de l'estime de soi, qui favorisent les actions dangereuses et les conduites à risque, avec des symptômes d’ordre relationnels et comportementaux (gestes irresponsables, réactions imprévisibles, agressivité, ...) qui entrainent une implication plus fréquente dans les accidents et blessures pour les compétiteurs et les harcèlements de la part des entraineurs.
Pour le monitorat sportif de groupes de jeunes gens turbulents, indisciplinés, le risque d’échouer à se faire respecter représente pour le moniteur une contrainte psychologique et une frustration narcissique importantes, de même nature que celle des enseignants : la carence d’autorité, sans possibilité d’exploiter efficacement ses aptitudes ou ses dons personnels, nuit à l’estime qu’a le moniteur de lui-même et le sentiment de dévalorisation est un puissant stresseur potentiel et c’est ressenti comme un facteur majeur d’agression psychique (sentiments de culpabilité et de honte).

## Les mesures préventives des risques des métiers du sport

Les métiers du sport sont confrontés à des conditions de travail difficiles en matière d’hygiène et de sécurité (fréquence et gravité des Accidents du Travail).

Et ce phénomène est probablement sous-estimé, car la forte mobilité et la polyvalence de l’emploi, la précarité fréquente des statuts, la diversité généralisée des lieux de travail rendent très difficile le suivi des salariés et la traçabilité de leurs expositions aux risques professionnels.

Les moyens de prévention à mettre en œuvre pour pallier les risques professionnels des métiers du sport résident d’abord dans la prévention collective (organisation, moyens ...) qui diminue fortement les expositions et la fréquence ces accidents, puis dans la prévention individuelle (équipements de protection) adaptés à chaque métier qui en diminue nettement la gravité, enfin dans la formation à la sécurité.
La prévention des risques spécifiques aux métiers du sport dépend naturellement de leur activité sportive et passe par des pratiques et gestes professionnels sécuritaires assurés par une formation et information sur la sécurité du travail, adaptée à chaque type de métier, par des installations et équipements sportifs conformes aux normes, par des remèdes aux carences d'un système basé sur la performance, puis par un suivi médical particulier.

Les différents risques professionnels doivent faire l’objet d’une évaluation pour permettre la rédaction du Document Unique de Sécurité en appréciant à la fois l’environnement matériel et technique et l’efficacité des moyens de protection et de leur utilisation selon les postes de travail.
Les spécificités de l’activité sportive professionnelle ne dispensent pas des obligations générales de santé et sécurité du travail prévues par le Code du travail : les risques sont intrinsèquement liés à l’exercice de l’activité et non à la taille de l’entreprise, l’aspect éventuellement temporaire ou saisonnier est plutôt un facteur aggravant de dangers...

* Obligation renforcée d’information et de formation

Une formation certifiée permet de s’assurer qu’i y a eu apprentissage des gestes techniques et des règles de bonne pratique et de sécurité.

Des textes définissent les conditions d'accès aux diplômes et brevets d'état dans le domaine sportif : toute personne enseignant, animant ou encadrant contre rémunération une activité physique et sportive est tenue d’être titulaire d’un diplôme enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et d’en faire la déclaration au Préfet de département (direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu d’exercice) avant sa prise de fonction et cette déclaration est renouvelable tous les 5 ans. De plus, il y a l’obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l’encadrement des activités physiques et sportives de moins d’un an.

Concernant les stagiaires rémunérés en formation, il doit y avoir déclaration du stagiaire et du tuteur qualifié de la discipline.

Le moniteur saisonnier a besoin d’un accueil pas trop rapide qui lui laisse le temps de s'intégrer : il n’a pas (sauf reconduction d’un contrat) de connaissance des lieux, des conditions et des collègues de travail. La procédure d’accueil vise à mettre en place les conditions d’un dialogue avec le moniteur saisonnier qui permette d’apprécier son expérience et sa compétence : l’information immédiate adaptée lors de cet accueil et la sensibilisation rapide à la sécurité est fondamentale afin qu’il adapte tout de suite son comportement, ses modes opératoires et sa protection individuelle face aux risques du poste de travail : le respect des consignes de sécurité doit être présenté comme une contrainte absolue, signe de professionnalisme, et non négociable. Les saisonniers, surtout les plus jeunes, adoptent souvent des attitudes de déni du risque pour eux-mêmes.
Dans tous les métiers du sport, les consignes sur l’interdiction des comportements et propos haineux et discriminatoires et de leurs sanctions doivent être énoncés et régulièrement rappelés.
Pour gérer les groupes difficiles, il est utile d’avoir une formation complémentaire à la gestion des conflits et du stress, aux techniques de « coping » : elles permettent de disposer de techniques actives concrètes de dialogue et de communication qui contribuent à désamorcer les risques de violence, d’attitudes à adopter vis-à-vis d’un comportement verbal ou corporel abusif, afin d'obtenir un meilleur contrôle émotionnel et d’offrir des moyens pour renforcer la résistance émotionnelle et psychologique face aux agressions.

* Le respect des règles de l’art et d’hygiène et sécurité au travail

L’entraînement régulier, l’échauffement préalable aux exercices violents, la récupération entre les séances d'entraînement et entre les compétitions, une alimentation et hydratation adaptées, un sommeil suffisant, l’abstinence à l’alcool, au tabac et aux substances dopantes ou psychotropes avant, pendant et après l'effort sont des règles élémentaires d’hygiène impératives.
Le port des équipements individuels de protection adaptés au sport pratiqué et bien entretenus doit être obligatoire et notamment des harnachements complets pour certains sports (escalade, hockey sur glace, ...), casques (cyclisme, ski ...), gilets de sauvetage (voile, canoë, ...), protège-tibia, genouillères, chevillières, coudières, vêtements et gants de protection, lunettes anti-UV, crème solaire à haut indice de protection, articles de sécurité recommandés (ARVA, ..) etc.
Dans les locaux sportifs, des installations sanitaires doivent permettre les mesures d'hygiène générale : lavage des mains fréquent avec moyens adaptés, douche en fin de poste, douches oculaires.
Une trousse de secours régulièrement contrôlée et approvisionnée doit permettre des soins rapides de toute blessure, même légère. Il faut disposer d’une trousse de secours avec des produits non périmés, en particulier pour désinfecter soigneusement et panser immédiatement toute plaie cutanée.
De nombreux accidents cardiaques se produisent sur les lieux de travail du sportif : l’utilisation très rapide et avisée d’un défibrillateur automatique externe (DAE) peut réduire significativement la mortalité en permettant une prompte resynchronisation cardiaque.

* L’organisation de l’activité sportive

Une des mesures de prévention passe par une réflexion en amont sur l’organisation de l’activité sportive :
- Etudier les prévisions météorologiques et adaptation ou respect des interdictions liées aux conditions météorologiques prévues.

- Savoir apprécier les limites du groupe à encadrer et les siennes compte tenu de son âge et de son état de fatigue.
- Identifier les besoins en matériel, analyser tout manque ou déficience technique, réaliser les bons réglages.
- Prévenir de son parcours et de ses horaires pour les randonnées, sorties en mer ...
- Respecter la non-mixité des vestiaires et la séparation des lieux de vie des sportifs et des éducateurs.
- Prévoir des repos compensateurs et des délais de récupération suffisants en cas de travail nocturne et longs déplacements.
- Organiser l'alternance de tâches légères et intensives au sein des plannings.

* Des installations et équipements sportifs conformes aux normes

Les mesures de sécurité des équipements sportifs sont soumises à une réglementation s’appuyant sur différents cadres législatifs (Code du Sport, ...).

Les règlements techniques et de sécurité des enceintes sportives et de certaines disciplines sportives permettent de définir les conditions matérielles, de normalisation, d’utilisation ou de disposition des équipements spécifiques et sont susceptibles en permanence d’être contrôlés : contrôle de la conformité des installations et des équipements (par exemple essais en charge des buts de basket-ball, cages de handball, football ...), signalement des manquements vis à vis de la sécurité, appréciation d’un risque grave, conséquences de la non-conformité.

Les normes portent par exemple sur la ventilation et l’éclairage des installations sportives, les conditions de réalisation des sols sportifs, les exigences fonctionnelles et de sécurité des buts, des fluides frigorigènes des patinoires, les critères d’hygiène et de sécurité applicables aux piscines, la qualité de l'isolation thermique et phonique des locaux etc.

* Une surveillance médicale renforcée

La visite médicale annuelle en début de saison permet d'obtenir l'avis d'un spécialiste sur la capacité à pratiquer un sport. En plus des traditionnels contrôles de l’acuité visuelle, du rythme cardiaque, de la tension artérielle, du poids, des actions, lors des visites médicales du médecin de prévention, doivent être entreprises pour dépister de manière anticipatrice les troubles liés au stress, pour orienter vers un soutien psychologique si nécessaire.

L'examen médical de dépistage des risques cardiovasculaires, notamment après la quarantaine, consiste à prescrire des examens complémentaires (électrocardiogramme ECG, échocardiographie éventuellement), et une épreuve d'effort qui consiste à pédaler sur un vélo stationnaire tout en enregistrant un ECG et en mesurant la pression artérielle.

Une radiographie de certaines articulations (hanches, genoux, chevilles) permet de dépister des séquelles de traumatisme ou un début d'arthrose.

Par ailleurs, le sportif professionnel doit se soumettre à des contrôles antidopage réguliers.
Les antennes médicales de prévention du dopage (AMPD) existent dans chaque région au sein d’un établissement public de santé. Elles ont principalement pour objectif d’organiser des consultations spécialisées anonymes et gratuites pour les personnes ayant eu recours à des pratiques de dopage ou susceptibles d’y recourir (article D232-1 du Code du Sport).

Novembre 2014

[Officiel Prevention : Sécurité au travail, prévention risque professionnel. Officiel Prevention, annuaire CHSCT (officiel-prevention.com)](https://www.officiel-prevention.com/dossier/formation/fiches-metier/la-prevention-des-risques-professionnels-dans-les-metiers-du-sport)